EPU 43, 2 mai 2023

1 min 10 sec

**Mali**

**Intervention du Canada**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada est conscient des défis auxquels le Mali est confronté et prend note des efforts de la société civile malienne pour défendre les droits de la personne dans ce contexte difficile. Mais le Canada demeure très préoccupé par la présence et les actions du Groupe Wagner. Le Canada encourage le Mali à prioriser un retour à la démocratie et à l’ordre constitutionnel le plus tôt possible, au bénéfice de ses citoyens.

Le Canada recommande au Mali :

1. De permettre des enquêtes formelles et indépendantes sur les allégations d’abus et violations des droits de la personne par les groupes armés non étatiques, les forces étrangères et les forces de défense et sécurité nationales.
2. D’adopter une loi interdisant la mutilation génitale féminine.
3. De cesser les détentions préventives illégales, respecter les lois et le code de procédure pénale, et mettre en œuvre “Les règles Nelson Mandela” pour le traitement des détenus ainsi que les « Règles de Bangkok » pour le traitement des femmes détenues.